

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_29bis Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, Mme CHAPEL Hélène, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril

Procurations :

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

Secrétaire de séance : Mme Sabine NICOLAS

Date de la convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	21

FINANCES – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2025 – ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire informe que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (...). Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

A ce titre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au cours de l'exercice 2025, la commune a procédé à :

Acquisitions immobilières :

1. Parcelles appartenant à Alès Agglomération concernant le projet de complexe immobilier et golfique

Localisation	Section n°	Nature	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX*	Date de l'acte
Les hauts de Saint Hilaire	BE 0036	Terrains nus	14ha 17a 19ca	Commune	297 609.90 € (payable sur 10 ans)	22/07/2022 (rectificatif)
	BE 0047					
	BE 0048					
	BE 0079					
	BH 0011					
	BH 0036					
	BL 0004					
	BL 0005					
	BZ 0003					
	BZ 0007					
	BZ 0044					
	BZ 0045					
	BZ 0133					
	BZ 0136					
BZ 0143						
BZ 0146						
CA 0037						

REÇU EN PREFECTURE
le 20/05/2026
Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-213002595-20260428-2026_0298 IS

* Pour information, le montant des acquisitions ne comprend pas le montant des frais d'acte.

2. Parcelle appartenant à SCI Résidence LA ROUVIERE

Localisation/ Lieu-dit	Section n°	Nature	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX*	Date de l'acte
Tribies	BI 143	Voirie	00ha 01a 23ca	Commune	1 €**	17/12/2024
Contenance totale			00ha 01a 23ca			

* Pour information, le montant de l'acquisition ne comprend pas le montant des frais d'acte.

** Cession consentie à titre gratuit d'un commun accord entre le cédant et le cessionnaire

3. Parcelle appartenant à Mesdames SAUSSINE Renée et SAUSSINE Annie

Localisation/ Lieu-dit	Section n°	Nature	Contenance	Identité de l'acquéreur	PRIX*	Date de l'acte
Moulin du Juge	BC 147	Terrain nu	00ha 02a 12ca	Commune	1 €**	28/02/2025
Contenance totale			00ha 02a 12ca			

* Pour information, le montant de l'acquisition ne comprend pas le montant des frais d'acte.

** Cession consentie à titre gratuit d'un commun accord entre le cédant et le cessionnaire

Cessions immobilières : NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE PRENDRE ACTE** des différents actes d'acquisitions et de cessions immobilières par la Commune en 2025.

Vote : Pour 6 (Mmes CHABASSUT Orlane, GALTIER Sylvie, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)

Contre 0
Abstention 21

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 28 avril 2026

Le Maire,

Gael MANCUSO



Le secrétaire de séance

Sabine NICOLAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.legifrance.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com